

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### **SECTION 01 - IDENTIFICATION**

Identification du produit		Utilisation du produit			
CITRATE DE SODIUM (TRIBASIQUE)			Usage en laboratoire		
Formule chimique	Formule chimique			Numéro MAT	Masse molaire
NaO <sub>2</sub> CCH <sub>2</sub> C(OH)(CO <sub>2</sub> Na)CH <sub>2</sub> CO <sub>2</sub> Na.2H <sub>2</sub> O			SR-0194	294,1	
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SODIUM CITRATE TRIBASIC, TRISODIUM CITRATE, CITRIC ACID TRISODIUM SA			TRISODIUM SALT D	IHYDRATE, CITROSODINE, (	CITNATIN, URISAL
Nom du fournisseur Adr		Adresse - Rue			
Laboratoire MAT		610, rue Adanac			
Ville		Province			
Québec		Québec			
Code postal Internet		Numéro de téléphone			
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060			
Date FDS préparée par			Courrier électronique		
2018-11-14 Laboratoire MA		ΛT	labmat@labmat.com		

### **SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

## **SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Citrate de sodium (tribasique)	6132-04-3	<=100

### **SECTION 04 - PREMIERS SOINS**

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Sans objet.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de phosphore, oxydes de potassium.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de
	protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les
précautions individuelles	poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
équipement de protectection et	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
mesures d'urgence	

### **SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE**

Entreposer dans un endroit bien aéré. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles.
Porter l'équipement de protection individuel lors de la mautention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

# **SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
CITRATE DE SODIUM (TRIBASIQUE)	6132- 04-3	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre blanche.
Odeur	Donnée non disponible.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse à 5% (25°C) = pH 7.0-9.0.
Point de fusion / congélation	>300°C
Point initial d'ébullition	309.6°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	1.76g/ml
Solubilité	Très soluble dans l'eau. Insoluble dans l'alcool.
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

### SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Donnée non disponible.
Substances incompatibles	Les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de sodium.

### **SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

#### **CITRATE DE SODIUM (TRIBASIQUE)**

	•
Premières voies d'absorption	Inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmoiement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, irritabilité, fatigue, nausées et vomissements.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Souris - 5400 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

### **SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Information écologique disponible	Non
-----------------------------------	-----

### **SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

·	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

### **SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

### **SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015

### **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-11-14